



Carte de résident refusée pour la deuxième fois

Par **Mass**, le **13/04/2010** à **21:23**

Bonsoir,

Marié depuis plus de six (06) avec un conjoint de nationalité française, je demande pour la deuxième fois la carte de résident (10ans) qui m'est refusée pour des raisons que je ne connais toujours pas vraiment. Doute sur notre communauté de vie alors que nous nous sommes présentés à toutes les convocations de la police avec tous les types de documents demandés, Situation professionnelle instable: normal, avec des récépissés à renouveler tous les trois mois, il est normal que je n'aie que des CDD...

A présent, après différents courriers (A/R) adressés au sous-préfet restés sans réponses, j'envisage faire une dernière demande avant de porter plainte contre l'Administration.

Ma question est de savoir, à aujourd'hui, quels moyens ai-je pour pour faire comprendre à Monsieur le sous préfet que derrière ces courriers et numéro de dossier il y a une vie (voire plusieurs)?

Par avance merci.

Par **etrangers sans droit**, le **18/04/2010** à **10:03**

bonjour

avez vous eu au moins un titre de séjour d'un an? etes vous entré en france sans visa? un agent de la mairie ou du commissariat est il venu dans votre logement constater les preuves de la communauté de vie? avez vous des factures aux deux noms? des amis des voisins, le maire peuvent-ils témoigner par écrit?

je vous conseille de prendre contact avec la maison de la justice et du droit pour essayer d'obtenir un premier conseil avec un avocat
cordialement

Par **Mass**, le **18/04/2010** à **13:35**

Bonjour,

Je suis entré sur le territoire français en 2003 de façon régulière avec un visa d'un an. Et depuis, cela fait la cinquième fois (bientôt six) que je reçois la carte de séjour d'un an. Je précise au passage que je ne la reçois en général qu'à trois ou quatre semaines de son expiration, donc je passe pratiquement les 3/4 l'année avec des récépissés de 3 mois renouvelable.

Les agents de la police sont venus constater les preuves de la communauté de vie une ou deux fois et nous ont convoqué à trois reprises au commissariat. Nous y sommes allés à chaque fois avec tous les documents demandés. Nos factures sont soit à mon nom soit à celui de ma femme. Témoignages des voisins!!! Qu'est-ce qu'il ne faut pas faire dans ce pays pour ne serait-ce que réclamer son dû...:-) Il ne faudrait pas s'étonner après que tout le monde se mêle de notre vie privée et que l'on se sente redevable de quelque chose envers des personnes qui, à priori, ne sont censés savoir tout ça de nous.

Habitant dans les Hauts de Seine, je vais chercher l'antenne de la MJD la plus proche et ne manquerais pas de vous tenir informé de l'évolution de ma situation.

Merci de vos conseils

Cordialement,

Par **nassro**, le **12/08/2011** à **16:51**

BONOUR MASS!

daans tout les cas il peuvent rien faire contre vous car vous avez dépassé le délai de vie **commune de 04 ans** [s]/[s]! donc de ce côté soit rassuré! pour la carte de résident moi aussi je suis dans le même cas que vous on me la refuse pour la **deuxième** fois sans se justifier! donc je compte écrire au préfet si il ya pas de réponse je vais contacter des associations voir la presse même ! vs savez une dame a la préfecture ma dis peut être car je suis demandeur d'emploi qu'on me refuse cette fameuse carte de résident! je lui explique que moi je suis conjoint de français , je ne suis pas en situation irrégulière! si j'étais en situation irrégulière c'est logique que je dois travailler avec un CDI pour avoir ce faveur de carte de séjour! mais cher mass nous c'est différent ! on est marié c'est pas la même chose ! en plus moi c'est cette carte d'un an qui me bloque pour le travail ! mais je suis un mass is etes sur pas ou ds le 95 y aura pas problème ! en tout cas on doit pas lâcher! bon courage amigo

NB/ JE SUIS ENTRE EN FRANCE EN TANTQ ETUDIANT DEPUIS 2001 JAI TJOURS ETE EN REGLES

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **17:33**

Vous êtes sûr que ce n'est pas pour manque total de maîtrise du français qu'on vous la refuse ?

Par **nassro**, le **12/08/2011** à **17:51**

donnez moi votre email et je vous passe mon numero de tel et on en discute! je sais j ai fais de fautes de francais !car j etais un peu pressé! je veux bien vous inviter pour un café et on discute sur plusieurs sujet mais franchement j ai peur que vs serez decu !vs savez on peut etre bon a l ecrit et nul ds l oral et vice versa ! mais vs inquietez pas je vais pas vous mentir et je vais pas me vanter non plus je suis un simple bledard mais je me débrouille bien! alors vs decidez quoi

merci!

l habite ne fait pas le moine

we do'y judge the book by its cover

[citation]l habite ne fait pas le moine

[/citation]

Et surtout , elle ne " fait " pas la moniale

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **18:14**

Etre pressé ne justifie pas d'écrire comme ça (et vous continuez), c'est un gros manque de respect et de politesse.

Par **nassro**, le **12/08/2011** à **18:25**

c est pas a vous de decider si telle chose se justifie telle MONSIEUR **CA § EN PLUS DE QUEK RESPECT VS PARLEZ** au lieu de dire de belle chose en trouvant des solutions et peut etre des propositions au moins ! vs envoyez des vanes ! moi au mois je peux parler er crire votre langue vs je ne crois pas sauf si ...

bref moi je fais le ramadan et vs comme,cez a me gonfler

[citation]je fais le ramadan [citation]

ça c ' est vrai : ramadan est à l ' origine du mot " ramdam "

[citation]vs comme,cez a me gonfler[/citation]

besoin de personne pour vous gonfler tout seul.....

Par **nassro**, le **12/08/2011** à **18:27**

desole! l **habit** ne fait pas le moine

c une erreur de frappe et nb si j veux ecrire ce que vs croyez je sais bien l ecrire quand

meme apellons un chat un chat

.....et une chatte ?

Par **Domil**, le **12/08/2011 à 19:37**

[citation]moi au mois je peux parler er crire votre langue vs je ne crois pas sauf si ...[/citation]
je parle la langue du pays où je vis, ce qui n'est pas votre cas.

[citation]bref moi je fais le ramadan et vs comme,cez a me gonfler[/citation] vous affamer pour convenances personnelles ne justifie en rien votre incorrection et votre extrême impolitesse.

[citation]c une erreur de frappe et nb si j veux ecrire ce que vs crroyez je sais bien l ecrire quand meme apellons un chat un chat [/citation] une erreur de frappe ? à ce niveau c'est du parkinson

Par **youris**, le **12/08/2011 à 20:45**

à lire nassro je commence à comprendre les raisons du refus.

vivant dans un état laïque le fait que vous fassiez le ramadan n'a rien à voir dans votre histoire.

et pour conclure chaque pays décide souverainement des conditions d'accueil et de séjours des étrangers sur son territoire.

dans le cas contraire il existe en France des juridictions administratives compétentes pour ce type de litige.

Par **HUMAIN**, le **24/05/2014 à 09:28**

Bonjour,

je voudrais connaitre et savoir, quand un papier administratif arrive à expiration 'quitte de territoire le 19 06 2014".

Je suis ici, pour aider ma mère car, mon petit frère est atteint d'autisme, sachant que ma mère travaille et rentre tard le soir, alors je m'occupe de mon petit frère, dans les démarches qui sont en relation avec les médecins.

Je lui fais à manger, donne ses médicaments, le sors. Voilà mon quotidien. Ma mère sachant ma présence est plus tranquille et sais que mon frère est protégé par son grand frère.

Je fais aussi des démarches pour trouver un emploi et essayer d'obtenir par un employeur une promesse d'embauche. Je suis vraiment dans l'urgence et si quelqu'un pourrait m'orienter vers des personnes compétente dans ce genre d'affaire. Si j'avais une réponse favorable, ma

mère serait soulagée dans beaucoup de domaines de son quotidien. Voici mes coordonnées /
0635330099

Bien cordialement.

M. HOCINE